



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES,
DES ACTIVITÉS FONCIÈRES & INDUSTRIELLES

Section du suivi des activités foncières

AVIS D'ENQUÊTE

MASSY, PALAISEAU, PARAY-VIEILLE-POSTE, WISSOUS

LIGNE 18

ENTRE LES STATIONS VERSAILLES-CHANTIERS ET AÉROPORT D'ORLY

Par arrêté préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/BEPAFI/SSAF-549 du 26 juillet 2017, la préfète de l'Essonne a ordonné l'ouverture d'une enquête parcellaire portant sur les ouvrages annexes de la ligne 18 « verte », (à l'exception des ouvrages annexes n° 15, 19, 21, 22, 22bis, 23 et 24), le site de maintenance et de remisage des trains (SMR) de Palaiseau, la tranchée couverte/ouverte Est à Palaiseau entre l'ouvrage annexe n° 14 et le SMR (zone de passage du tunnel en viaduc) et les gares de Palaiseau et de Massy-Opéra dans le cadre du projet de ligne 18 entre les stations Versailles-chantiers et aéroport d'Orly sur le territoire des communes de MASSY, PALAISEAU, PARAY-VIEILLE-POSTE ET WISSOUS.

CETTE ENQUÊTE SE DÉROULERA DU LUNDI 16 OCTOBRE AU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017 INCLUS.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au maître d'ouvrage, la Société du Grand Paris (SGP) ~ Direction de la valorisation et du patrimoine, à l'adresse suivante :
Immeuble le Cézanne ~ 30 avenue des Fruitières ~ 93200 Saint-Denis.

Le siège de l'enquête est fixé à la **mairie de PALAISEAU** (Service du développement urbain ~ 5 rue Louis Blanc) où toute correspondance relative à celle-ci peut être adressée.

Monsieur Jean LEVILLY, ingénieur en retraite, est nommé commissaire enquêteur.

Les dossiers ainsi que les registres, seront mis à la disposition du public en mairies de Massy, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste et Wissous pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des services.

COMMUNES	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
MASSY 1, avenue du général de Gaulle	<u>Direction de l'urbanisme</u> Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 08h30-12h00 & 13h30-17h00 Jeudi : 08h30-12h00 <u>Mairie</u> Lundi au vendredi : 08h30-12h00 & 13h30-18h00 Samedi : 09h00-12h00
PALAISEAU	<u>Service du développement urbain</u> (5 rue Louis Blanc face à la mairie) Lundi-jeudi : 08h30-12h00 Mardi : 08h30-12h00 & 13h30-19h00 Mercredi-vendredi : 08h30-12h00 & 13h30-17h30 Samedi (le 1 ^{er} de chaque mois) : 08h30-12h00 <u>Accueil mairie</u> (91 rue de Paris) Lundi-mercredi-jeudi-vendredi : 08h30-12h00 & 13h30-17h30 Mardi : 08h30-12h00 & 14h00-19h00 Samedi : 09h00-12h00
PARAY-VIEILLE-POSTE	<u>Service urbanisme & aménagement</u> (Jardins de la mairie ~ avenue d'Alsace-Lorraine) Lundi-mercredi-vendredi : 08h30-12h30 & 13h30-17h30 Mardi : 08h30-12h30 & 13h30-18h00 Jeudi : 13h30-18h00 <u>Salle Colbert</u> (83 avenue Paul Vaillant-Couturier) Lundi-mercredi-vendredi : 08h30-12h30 & 13h30-17h30 Mardi : 08h30-12h30 & 13h30-18h00 Jeudi : 13h30-18h00 Samedi : 09h00-12h00
WISSOUS Place de la Libération	Lundi : 13h30-17h30 Mardi : 09h00-12h00 & 13h30-19h00 Mercredi-jeudi-vendredi : 09h00-12h00 & 13h30-17h30 Samedi : 09h00-11h45

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Cité administrative ~ préfecture de l'Essonne ~ direction des relations avec les collectivités locales ~ bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles ~ boulevard de France ~ CS 10701 ~ 91010 Evry cedex.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications ~ enquêtes publiques ~ aménagement et urbanisme ~ aménagement).

Pendant le délai d'enquête, les observations et propositions du public pourront être, soit :

- déposées dans les registres d'enquête ouverts à cet effet,
- déposées de manière électronique sur un registre dématérialisé,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Palaiseau, siège de l'enquête.

Ces observations seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées aux horaires suivants dans les mairies :

Commune	Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3
MASSY	<u>Mairie</u> : Samedi 21 octobre 2017 09h00 → 12h00	<u>Direction urbanisme</u> : Mardi 31 octobre 2017 14h00 → 17h00	<u>Direction urbanisme</u> : Jeudi 9 novembre 2017 09h00 → 12h00
PALaiseau	<u>Direction dév. urbain</u> : Lundi 16 octobre 2017 09h00 → 12h00	<u>Direction dév. urbain</u> : Mardi 24 octobre 2017 16h00 → 19h00	<u>Direction dév. urbain</u> : Samedi 4 novembre 2017 09h00 → 12h00
PARAY-VIEILLE-POSTE	<u>Salle Colbert</u> : Samedi 28 octobre 2017 09h00 → 12h00	<u>Service urba. & aménagement</u> : Mardi 7 novembre 2017 15h00 → 18h00	//
WISSOUS	<u>Mairie</u> : Mardi 17 octobre 2017 16h00 → 19h00	<u>Mairie</u> : Jeudi 2 novembre 2017 09h00 → 12h00	//

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur, dans un délai maximum d'un mois, après avoir éventuellement entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer, transmettra le dossier déposé au siège de l'enquête, les registres clos et signés par les maires concernés accompagnés des documents annexés, le procès-verbal de l'opération et son avis à la préfète de l'Essonne.

Pendant une durée d'un an une copie du procès-verbal et de l'avis sera consultable dans les mairies concernées, à la préfecture de l'Essonne ~ direction des relations avec les collectivités locales ~ bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Essonne.